

Feuille info pour demandeurs d'emploi

LE SUIVI DU COMPORTEMENT DE RECHERCHE DES CHÔMEURS COMPLETS INDEMNISÉS APRÈS 60 ANS

Vous vous êtes inscrit(e) comme demandeur d'emploi auprès de Arbeitsamt.

Dans quelques semaines ou quelques mois, vous serez convoqué(e) à un entretien par votre conseiller/conseillère emploi. Ensemble, vous allez convenir d'un plan d'action qui comprend les différentes démarches à entreprendre pour rendre plus efficace votre recherche d'emploi.

Ce plan d'action tiendra compte de vos compétences individuelles, vos capacités physiques et mentales, ainsi que votre expérience professionnelle. Votre conseiller/conseillère emploi vous soutiendra dans la mise en œuvre de votre plan d'action.

Au plus tard un an après le début du plan d'action, vous serez convoqué(e) pour un entretien d'évaluation.

Cette évaluation porte sur la mise en œuvre des actions convenues dans le plan d'action.

Si le résultat de l'évaluation est positif, vous continuerez à bénéficier d'allocations de chômage.

Dans le cas contraire vous risquez une sanction du Service de contrôle de l'Arbeitsamt.